



Le maire de la Commune de Maurecourt,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le code de la route,
VU l'article R 610-5 du code pénal,

Vu la demande présentée le 07 novembre 2023 par la société SANET, relative à des travaux de curage et d'inspection des réseaux d'eaux usées pour le compte du SIARP,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de permettre à l'entreprise de réaliser cette intervention, de barrée la rue Robert Strubin à MAURECOURT de 08h00 à 17h00,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le mercredi 22 novembre 2023 de 8h à 17h, selon l'avancement des travaux, la rue Robert Strubin sera fermée à la circulation afin de permettre à l'entreprise SANET d'effectuer des interventions de curage et d'inspections du réseau eaux usées à Maurecourt.

Article 2

L'entreprise en charge des travaux :
SANET
7 Chemin de la Chapelle St Antoine
95300 ENNERY
Tél : 01.30.73.31.80

Article 3

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation prévue. Les infractions seront constatées par les procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

Article 4

Monsieur Le Maire de Maurecourt, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Madame La Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, le 09 novembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux travaux, à la sécurité et
à la voirie

Daniel WOTIN

